

Abstract de l'atelier „Néophytes envahissantes II“ du 24.6.2003 à Lyss

Francis Cordillot BUWAL (031 324 01 38; Francis.Cordillot@buwal.admin.ch)

Comme il y a deux ans, 31 spécialistes des milieux de la pratique, de la recherche et de l'administration se sont réunis le 24 juin à Lyss pour dresser un bilan de la situation relative aux néophytes envahissantes en Suisse. Différents chefs de projets (notamment ceux de la Commission suisse pour la conservation des plantes sauvages CPS, du centre international pour l'agriculture et les sciences biologiques CABI Bioscience à Delémont et d'autres mandataires de l'OFEFP) ont présenté leurs résultats intermédiaires. Ils ont ainsi permis d'esquisser les premières approches en vue d'une stratégie nationale coordonnée satisfaisant aux obligations de la convention sur la biodiversité et à celles de la stratégie européenne.

En ce qui concerne le catalogue de mesures de 2001, le travail des chercheurs a principalement porté sur la poursuite de l'inventaire des plantes envahissantes et sur l'information (CPS, CABI, centres de recherche). Le problème de ces plantes n'a toutefois encore fait l'objet que de peu d'attention de la part des services de la Confédération et des cantons.

La nécessité d'agir d'urgence a été reconnue pour des espèces présentant un danger pour la santé, telles qu'*Ambrosia artemisiifolia* (en particulier TI et GE) et *Heracleum mantegazzianum*, pour lesquelles il est nécessaire d'agir avec les services de l'hygiène et de la santé publique. Une grande attention doit aussi être prêtée à *Ludwigia grandiflora*, une plante aquatique récemment introduite à GE qui pourrait rapidement causer d'importants dommages économiques. *Reynoutria japonica* s'étend le long des cours d'eau et prend des dimensions bientôt aussi critiques que celles de *Solidago canadensis* resp. *S. gigantea* dans les zones protégées et le long des axes de transport. Il est de plus en plus nécessaire d'intervenir rapidement pour éviter que les talus ne soient déstabilisés et envahis. Pour ces plantes problématiques, les interventions rapides sont les mesures les plus efficaces.

Les résultats de l'atelier consistent principalement en recommandations et en souhaits:

- Organisation: Il faudrait définir une procédure coordonnée en précisant les compétences au niveau de la Confédération. Cela concerne le domaine nature et paysage, l'agriculture, la santé, les eaux, les forêts, le chemin de fer et les routes, les espaces verts, les particuliers ainsi que les services cantonaux correspondants. Une collaboration avec des associations professionnelles, des organisations privées et des unités de recherche serait aussi profitable. Les organes de coordination de la CPS et le RELAIS Pratique et Recherche pour la Nature et le Paysage sont proposés comme centres de contact et de regroupement de l'information. Les unités de recherche devraient collaborer et former un réseau avec les acteurs de la mise en œuvre pour aborder les problèmes qui se posent.
- Tâches de l'OFEFP: On attend de l'OFEFP qu'il élabore en premier lieu une stratégie nationale qui règle aussi les questions de financement. Il doit désigner un service national de coordination doté d'un mandat et d'un budget. Il faudrait aussi examiner plus attentivement les bases juridiques, notamment la Loi sur la protection de l'environnement, pour pouvoir s'attaquer correctement à ce problème complexe (le mandat est attribué). La détection précoce, l'évaluation des risques et la fixation de priorités sont des tâches centrales.
- Tâches des cantons: On attend des politiques sectorielles cantonales et communales qu'elles conçoivent ensemble des plans d'action et les exécutent de manière coordonnée, désignent des centres de contact, offrent de l'information et des cours, notamment pour le service public d'entretien, le cas échéant en collaboration avec la Confédération.
- Information: Il faut promouvoir une plate-forme d'information centralisée à un échelon supérieur, comme celle que la CPS a mise en place. Il faut diffuser plus largement les connaissances relatives aux néophytes envahissantes, à la manière de les aborder et de les contrôler le plus efficacement. Il faudrait offrir des cours à l'intention des services d'entretien et des jardiniers (comme le font déjà certains cantons, p.ex. AG).
- Recherche: Les différentes unités de recherche devraient coordonner leurs travaux et les axer en priorité sur les questions posées par les praticiens (traitement, détection précoce). Le Relais Pratique et Recherche peut jouer ici son rôle d'intermédiaire.